



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Pôle Famille
Tél. : 0800.73.23.90
guichet_famille@mairie-toulon.fr

DEMANDE DE PRÉ-INSCRIPTION EN CRÈCHE

• Renseignements relatifs au foyer

	Responsable 1	Responsable 2
Civilité	☐ M. ☐ Mme	☐ M. ☐ Mme
Nom		
Nom de naissance		
Prénom		
Date de Naissance		
e-mail		
Téléphone		
Adresse	Adresse : Complément : Code Postal : Ville :	
Activité professionnelle	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Employeur		
Etudiant / Formation	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Si congé parental à 100%, date de fin prévue	/ /	/ /

• Enfants concernés par la demande

	Premier enfant	Second enfant
Nom		
Prénom		
Date de Naissance		
Date d'entrée souhaitée	/ /	/ /

	Troisième enfant	Quatrième enfant
Nom		
Prénom		
Date de Naissance		
Date d'entrée souhaitée	/ /	/ /

• Souhaits de la famille

1^{er} Souhait : _____ 2nd Souhait : _____

Pour les crèches collectives et multi-accueil : accueil à la journée, ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30

☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi

Pour la crèche familiale : accueil sur 5 jours au domicile d'une assistante maternelle

Pour les halte-garderie : accueil à la demi-journée, sans restauration, ouvert de 7h30 à 12h30 ou de 12h30 à 18h30

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	☐	☐	☐	☐	☐
Après-Midi	☐	☐	☐	☐	☐

Fait à _____ le _____

Règlement Général sur la Protection des Données : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les inscriptions dans les établissements de la ville de Toulon. Les données enregistrées sont conservées jusqu'à 3 ans de l'enfant. Elles sont réservées à l'usage de la direction concernée et ne pourront être transmises, le cas échéant, qu'aux structures où est accueilli l'enfant, ainsi qu'à la Caisse d'Allocation Familiale (pour les seules données pertinentes au regard des missions poursuivies). Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par voie postale : Ville de Toulon – À l'attention du délégué à la protection des données – avenue de la république –CS 71407 – 83056 TOULON ou bien par mail : donnees_personnelles@mairie-toulon.fr



PRE-INSCRIPTION EN CRECHE – FICHE D'INFORMATIONS

• Par qui ?

A remplir par toute famille souhaitant une place dans un établissement municipal d'accueil de jeunes enfants.

• Pour quelles prestations ?

• Les crèches et multi-accueil

Un accueil est proposé du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30, en journée complète :

Les Oiseaux (Quartier le Temple), **Lei Pichoun** (Quartier les Routes), **Les Moussaillons** (Quartier Valbertrand), **Les Remparts de la Porte d'Italie** (Quartier Centre-Ville), **Les Bambinos de la Porte d'Italie** (Quartier Centre-Ville), **Les Lices** (Quartier les Lices), **La Mer** (Quartier Port Marchand), **Le Phare L'Amalgue** (Quartier le Mourillon), **L'Ilot L'Amalgue** (Quartier le Mourillon), **La Ressence** (Quartier la Ressence), **Les Doux Minots** (Quartier Sainte Musse), **L'Envol** (Quartier la Serinette), **Les Premiers Pas** (Quartier Aguillon), **Le Petit Font Pré** (Eco quartier Font Pré).

• Les halte-garderie

Un accueil est proposé du lundi au vendredi, de 7h30 à 12h30 ou de 12h30 à 18h30, en demi-journée sans restauration

La Florane (Quartier la Florane), **Font Pré** (Quartier Font Pré)

• La crèche familiale

Un accueil est proposé du lundi au vendredi, au domicile d'une assistante maternelle avec une fréquentation obligatoire de 5 jours par semaine.

• Le multi-accueil Les Falabellas (Quartier de La Serinette)

Un accueil est proposé du lundi au vendredi, de 6h à 21h et le samedi, de 6h à 15h.

• Comment les places sont-elles attribuées pour la rentrée de septembre-octobre ?

Des commissions d'attribution de places, présidées par l'autorité territoriale, se réunissent d'avril à juin, la demande ayant été déposée avant le 6 février.

A l'issue de ces commissions, les familles sont informées de la réponse (positive ou négative) par la Direction Petite Enfance.

• Comment les places sont-elles attribuées en cours d'année ou si je n'ai pas obtenu de places à l'issue des commissions ?

Cette demande reste active. La Direction Petite Enfance pourra vous proposer une place en fonction des disponibilités.

• Comment modifier ma demande ?

Par mail à l'adresse suivante : guichet_famille@mairie-toulon.fr